

# La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

24 juin 2010

## Liste des numéros utiles

### MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00  
 Secrétariat du Maire : 04 90 45 46 18  
 Service Communication :  
 04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10  
 Police Municipale : 04 90 42 69 98  
 Élu d'astreinte : 06 09 94 78 61

### Préfecture

04 91 15 60 00

### Gendarmerie

17

### Sapeurs Pompiers

18 ou 112

### Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

### Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

### Dépannage GAZ

0800 473 333

### Dépannage Electricité

0810 501 900

### DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

### CCFF

04 90 42 55 46

## HORAIRES D'ÉTÉ

### LES PERMANENCES DU MAIRE

Les permanences ne seront pas assurées durant juillet et août. Elles reprendront à partir du 14 septembre.

### MAIRIE

Pas de permanence le samedi matin  
 Juillet/août : ouvert uniquement le matin de 8h à 13h  
 La Mairie sera fermée le 30 août  
 Reprise des horaires habituels à partir du 4 septembre

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mardi, vendredi :  
 9 h 30 - 11 h 30 / 16 h 30 - 18 h  
 Mercredi : 9 h 30 - 12 h / 16 h 30 - 19 h  
 Samedi : 9 h 30 - 12 h 00  
 Fermeture du 12 au 27 juillet  
 et du 17 au 28 août

Chères farenques, chers farencs,

L'été est là.

À La Fare les Oliviers, c'est la période des galas de danse et de musique. Le pôle culturel ouvert en septembre 2009 a rencontré un véritable succès et ce sont près de 400 farencs qui sont inscrits à l'École de Musique et à l'École de danse et aux activités artistiques. Nous avons donc eu la chance d'admirer une superbe exposition des œuvres des artistes du village, d'entendre un très beau récital interprété par nos musiciens en herbe et d'assister à deux superbes représentations de danse.

C'est aussi le moment des derniers conseils d'écoles avant les grandes vacances. Cette année, l'Éducation Nationale, ses directives, et décisions n'ont pas toujours été très tendres avec nous. Après la mise en place obligatoire du Service Minimum d'Accueil en cas de grève que très très peu de parents ont utilisé, préférant faire appel à la solidarité familiale ou de voisinage, nous avons eu droit aux divers changements de direction sur l'ouverture ou non d'une classe supplémentaire en élémentaire à l'École Saint Exupéry. Tous les travaux et le mobilier sont prêts pour qu'à la prochaine rentrée, la classe puisse ouvrir. J'adresse mes remerciements aux services municipaux et à nos subventionneurs qui ont fait diligence.

Mais au final, il n'y aura probablement pas d'ouverture de classe.

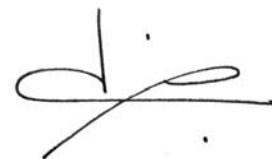
Enfin, nous avons découvert, à une semaine du départ en vacances, une instruction de l'Inspecteur d'Académie : les enfants qui n'auront pas trois ans le 1er Septembre ne seront pas inscrits en maternelle. Imaginez le désarroi des parents (32 enfants au total) à qui on annonce ce revirement. J'ai donc demandé immédiatement à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône d'écrire à l'Inspection d'Académie pour leur demander de revenir sur cette décision. Nous avons obtenu satisfaction pour cette rentrée et les enfants seront inscrits. Mais jusqu'à quand ?

Une des particularités de ce dernier Conseil Municipal : il a fallu voter à nouveau la délibération du PLU (Plan Local d'Urbanisme), car un juge pointilleux avait annulé celle de 2007, prétextant une note de synthèse non distribuée aux élus de l'opposition. (Je vous rappelle que c'était lors de la mandature précédente). Pourtant, la totalité du document « PLU » avait été transmise.

D'autre part, conformément à nos engagements municipaux, nous continuons à reprendre dans le domaine communal, les lotissements qui le désirent. Cela nous permet d'allonger la voirie communale et donc de récupérer d'avantage de Dotation Générale de Fonctionnement. Dès la rentrée de septembre, nous continuerons à vous tenir informés des affaires de la commune.

Bonnes vacances à tous.

Bien Cordialement



Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers  
 Vice-Président Agglopolé Provence

## Conseil municipal du 24 juin 2010

### ● APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERIERS

Le Plan Local d'Urbanisme a été adopté en 2007. Mme GIMENEZ est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup>, qui était classé en zone NB au POS, il n'était donc pas constructible et elle espérait qu'il serait classé en zone urbaine au PLU. La commune a décidé le classement de ce terrain en zone naturelle, conformément aux préconisations de la loi SRU relatives aux secteurs non desservis par les réseaux. Madame GIMENEZ a saisi le tribunal administratif afin d'obtenir une erreur manifeste d'appréciation concernant le classement de son terrain et elle a également soulevé l'absence de note de synthèse à l'appui de la délibération d'approbation. Le tribunal n'a pas retenu l'erreur d'appréciation de la commune et confirme ainsi le classement en zone Naturelle de la parcelle de Mme GIMENEZ, il a en revanche annulé la délibération d'approbation au regard de l'obligation d'adopter à la convocation du Conseil Municipal une note de synthèse sur chacune des affaires portées à l'ordre du jour. Le PLU n'est pas annulé, seule la délibération d'approbation est mise en cause, il s'agit donc ce soir de délibérer sur un PLU, en tout point identique à celui proposé en 2007 au Conseil Municipal, mais cette fois ci avec une note de synthèse détaillant toutes les modifications apportées par le PLU au précédent POS. – *Adopté à l'unanimité*

### ● DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 23 NOVEMBRE 2007

### ● DÉLIBÉRATION SOUMETTANT LES CLÔTURES À DÉCLARATION PRÉALABLE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 4 OCTOBRE 2007

### ● DÉLIBÉRATION INSTITUANT LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION À TITRE ONÉREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 23 OCTOBRE 2008

Concernant ces trois délibérations, qui faisait référence au PLU adopté en 2007, il s'agit simplement de modifier la date d'adoption du PLU. *Adopté à l'unanimité*

### ● CONTRAT CADRE DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL TERRITORIAL CONCERNANT LA SANTÉ/PRÉVOYANCE/DÉPENDANCE DU CDG 13

La loi de 2007 rend obligatoire l'action sociale en faveur des personnels territoriaux. Il s'agit essentiellement de permettre aux agents d'adhérer dans les meilleures conditions financières à une mutuelle. Le CDG 13 propose de mettre en concurrence plusieurs mutuelles ou sociétés d'assurance et de faire bénéficier les communes qui le souhaitent des tarifs préférentiels qu'il espère ainsi obtenir. Aussi il est proposé à l'assemblée de nous unir à d'autres communes au travers du contrat proposé par le CDG pour faire face à notre obligation en matière couverture sociale de nos agents. – *Adopté à l'unanimité*

### ● CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur le Maire propose de créer 8 emplois saisonniers au sein des services municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2010 afin d'assurer une continuité du service public durant la période des vacances d'été. – *Adopté à l'unanimité*

### ● TRANSFORMATION DE POSTE

Il s'agit de modifier le poste d'un adjoint technique 1<sup>re</sup> classe en adjoint technique principal correspondant à l'évolution de carrière d'un agent des services techniques municipaux. – *Adopté à l'unanimité*

### ● CESSIION D'UN ENSEMBLE DE TERRAINS À LA SOCIÉTÉ ICADE PROMOTION LOGEMENT - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 MAI 2009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération, le Conseil Municipal a décidé la cession à la société ICADE PROMOTION LOGEMENT d'un ensemble de parcelles appartenant à la Commune lieu dit « la Gueirarde ». Les parcelles mentionnées dans la délibération du 14 mai 2009 sont celles d'avant la modification cadastrale de la propriété communale, il s'agit de modifier les numéros de parcelles relativement à cette modification. – *Adopté à la majorité*

### ● RÉTROCESSION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « L'ADRÉ », DE LA VOIE ET DES ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS « LA TERRE DE BAYLE » ET « LES VERGERS » - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Comme nous vous y sommes engagés lors de la campagne électorale, nous poursuivons l'intégration des parties communes des lotissements au domaine public communal. Les espaces intégrés font l'objet d'une concertation avec les intéressés préalablement à toute décision. *Adopté à l'unanimité*

### ● CESSIION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AC N° 7, 232,234, 11 ET 15 SISES PLACE HENRI FABRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de La Fare les Oliviers est propriétaire de parcelles sises Place Henri Fabre qui font l'objet d'un usage privatif depuis un temps immémorial et constituent des dépendances à usage de terrasse pour les propriétaires des immeubles mitoyens de celles-ci. La commune a donc proposé à l'ensemble des propriétaires concernés d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle communale située au droit de leur immeuble. – *Adopté à l'unanimité*

### ● AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DÉLIVRÉE À LA SOCIÉTÉ CORUSCANT EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE COUVERTURE PAR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DU PARKING SIS AVENUE RENÉ SEYSSAUD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune aménage un parking d'environ 80 places sur une parcelle sise Avenue René SEYSSAUD. Dans le cadre de sa démarche Agenda 21, la commune souhaite installer sur une partie du parking des structures de couverture sur lesquelles sont fixées des panneaux photovoltaïques.

La commune envisage de confier la réalisation de cette couverture à la société CORUSCANT Une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels fixe les modalités de l'installation et les conditions de l'occupation. La société CORUSCANT aménage et entretient à ses frais les installations, en contrepartie la vente de l'électricité produite se fera au profit de la société. – *Adopté à la majorité*

### ● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME ET DU CONSEIL RÉGIONAL PACA POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL NÉCESSAIRE AU TRAITEMENT DES BIO DÉCHETS E LA RESTAURATION ET DES DÉCHETS DES ESPACES VERTS PAR LE PROCÉDÉ DU COMPOSTAGE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la démarche Agenda 21 engagée par la municipalité, la commune souhaite valoriser les déchets des espaces verts et les bio déchets de la restauration du groupe scolaire Paul Doumer par la solution du compostage de proximité. Ce projet nécessite l'acquisition d'un broyeur de végétaux et de 3 bio fermenteurs. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le matériel nécessaire et de solliciter une subvention à hauteur de 70 % de son coût hors taxes auprès de l'ADEME et du Conseil Régional PACA. – *Adopté à l'unanimité*

### ● DISPOSITIF PASS FONCIER - ANNULATION DE SUBVENTIONS DISPOSITIF PASS FONCIER - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision d'aider l'accession à la propriété par l'intermédiaire du dispositif Pass Foncier. Pour ces deux délibérations, s'agit d'une part d'annuler 2 demandes de subvention pour 2 familles qui ne donnent pas suite à ce projet, et d'autre part de poursuivre les attributions pour les projets IMAGINE et les Grandes Vignes.

### ● CONVENTIONS D'ORGANISATION STAGE D'ÉTÉ DU 23 AU 27 AOÛT 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un stage d'été est organisé pour les enfants de la commune par l'école municipale des sports pour la période du 23 au 27 août 2010 inclus. Ce stage, réalisé en collaboration avec les associations de la commune, nécessite une convention d'organisation afin d'en déterminer les modalités. – *Adopté à l'unanimité*

### ● TARIFICATION DE L'ALSH POUR AOÛT 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ALSH de la commune sera fermée en août prochain. Conformément à ses engagements, la municipalité a obtenu quelques places à Coudoux afin de proposer des solutions aux familles qui en ont fait la demande. Toutefois, l'ALSH de Coudoux applique le tarif extérieur aux résidents de la Fare les Oliviers. En conséquence, il est proposé à l'assemblée de participer à hauteur de 80% du surcoût subi par les familles, par rapport au prix qu'elles auraient payé à l'ALSH de la commune, en adoptant les tarifs ci-dessous :

### VACANCES - ALSH + ET - 6 ANS

Quotient	Activités en fonction du forfait choisi
- 400	0,72 €/h
401 à 650	1,08 €/h
651 à 900	1,44 €/h
901 à 1 500	2,16 €/h
+ 1 501	2,76 €/h

*Adopté à l'unanimité*

### ● MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 11 juillet 2008 approuvant le règlement intérieur de l'école de musique et de danse. Le fonctionnement de l'école a évolué depuis et il y a lieu de modifier le règlement. Cette modification consiste exclusivement en l'ajout de l'article 2 qui étend les prestations à des cours collectifs et des ateliers de groupe. *Adopté à l'unanimité*

### ● ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DE SAINTE ROSALIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association des boulistes « Amicale de Sainte Rosalie » a accepté d'organiser le traditionnel concours de boules, à l'occasion de la fête de Sainte Rosalie. En conséquence, il propose d'attribuer une subvention de 800 € à cette association afin de participer au financement de cette opération. *Adopté à l'unanimité*

### ● SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DU VAR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de l'Union des Maires l'informant d'une action mise en place en faveur des communes sinistrées du VAR suite aux fortes intempéries dont elles ont été récemment victimes. Monsieur le Maire propose aux élus de soutenir cette action en versant une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Solidarité VAR – Association des Maires du VAR. – *Adopté à l'unanimité*